

1. Préambule :

- Suite à l'année COVID en 2020, l'objectif lors de cette saison 2021 était de remettre en place les tests PASS « rénové » pour la mise en liste espoirs 2022.
- Dans le respect des règles énoncées et en raison de la persistance de la pandémie COVID-19, il nous a néanmoins fallu adapter les modalités de passage :
 1. Régionaliser les tests pour éviter les regroupements trop nombreux.
 2. Etendre la période de passage pour permettre à chaque région de s'adapter territorialement par rapport à l'évolution de la situation sanitaire et aux couvre-feux.
 3. Adapter Les épreuves spécifiques de référence pour la mise en liste U18 et pour les notes de spécialité des U17.
- Ces adaptations nous ont permis de garantir la mise en place des tests PASS malgré les difficultés du moment.

2. Rappel des Objectifs :

- Passer d'une logique de sélection mathématique à une logique de détection discipline par discipline et catégorie par catégorie.
- Valoriser la performance spécifique (le niveau en bateau dans la spécialité).
- Avoir une logique progressive, qui va du général vers le spécifique.
- Améliorer l'équilibre filles garçons, auparavant moins de 30% de féminine en liste espoirs (durant les 15 dernières années) à désormais 40% minimum. L'idéal serait d'atteindre 50% 50% comme pour les épreuves sportives. Cet objectif de tendre vers cet équilibre va se faire progressivement.
- Equilibrer les 2 disciplines olympiques en nombres d'espoirs (Précédemment en moyenne 65 sprinteurs et sprinteuses et plus de 100 slalomeurs.euses) à 80 sprinteurs.euses et 80 slalomeurs.euses, en maintenant le nombre moyen des sportifs.ves au sein des disciplines de haut niveau non olympique.

3. Mise en œuvre :

- Chaque région a réalisé les tests dans le respect du cahier des charges édicté et fait remonter les résultats avant le 30 juin 2021.
- La campagne d'admission en liste espoirs 2022 s'est déroulé comme indiqué dans les infos DTN en mettant en œuvre les modalités telles qu'elles étaient prévues pour chaque tranche d'âge.
- Les notes de performance ont été prises en compte comme indiquées dans l'info DTN qui précisait les barèmes de chaque discipline et renseignées dans le tableau.
- La commission d'admission s'est tenue en 2 temps : le 1 juillet pour tous les U14 et les sprinteurs U17, U18 et le 24 septembre pour tous les autres.
- La commission nationale d'admission était composée de : L ROYE (DTN) – R GASPARD (Directeur de la Performance) et N LALY (Chef de projet détection) en associant : les managers, Head coach, R1 jeunes suivant les disciplines afin de partager et de valider les résultats et les stratégies d'admission.

- Lors des deux journées d'admission, la démarche suivie a été :

3.1 Pour les U14 (2010-2009-208) :

- Analyse des résultats : année d'âge par année d'âge, par genre et par discipline, en prenant en compte les commentaires des entraîneurs et CT.
- A partir de ces analyses, la proposition de mise en liste espoirs 2022 a été réalisée.

3.2 Pour les U17 (2007-2006-2005) :

- Analyse des résultats : discipline par discipline, année d'âge par année d'âge et par genre afin de garantir une mise en liste sur l'ensemble de ces 3 années d'âge pour chacune des disciplines.
- La note de performance (coëf : 6) est venue compléter les notes des épreuves physiques pour faire la moyenne. Ensuite, l'entretien est ajouté afin d'avoir la note globale.
- Dans le tableau, la performance prise en compte est indiquée pour chaque sportif.ve.
- Enfin, à partir de cette analyse : discipline par discipline, année d'âge par année d'âge et par genre, une sélection a été réalisée pour rester dans les effectifs alloués. Cette prise en compte à partir de ces trois critères explique que la note moyenne de limite de mise en liste espoirs peut varier suivant l'âge, la discipline pratiquée ou le genre.

3.3 Pour les U18 (2004) :

- Conformément à ce qui a été identifié comme épreuve de référence dans l'info DTN précisant les barèmes, une analyse des résultats a été conduite pour établir la liste en prenant en compte les résultats sportifs dans l'épreuve de référence et en analysant l'écart par rapport aux premiers.
- A l'analyse des résultats sportifs, la proposition de liste a été élaborée.

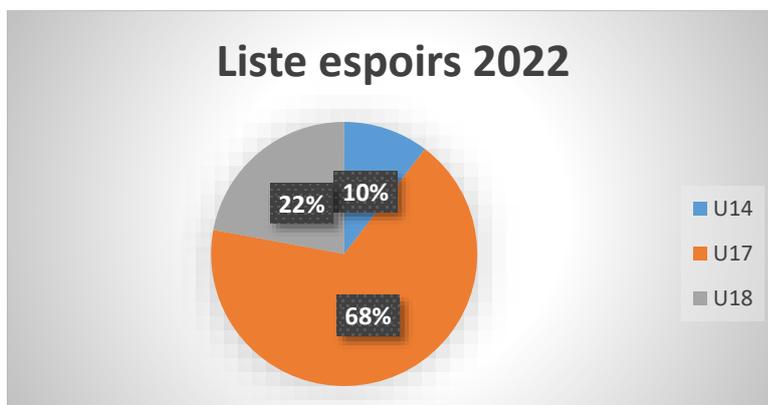
4. Conclusion :

- A l'issue de ces 2 dates de commission d'admission nous arrivons à un total de 231 proposé à la liste espoirs pour 220 places. Nous allons voir avec l'agence pour avoir exceptionnellement quelques places complémentaires.
- Nous n'avons pas le pouvoir de valider la liste, nous élaborons une proposition. Il faut donc rester prudent par rapport à cette proposition qui peut évoluer lors de sa validation par l'agence.
- Si nous n'arrivons pas à déroger pour les 11 supplémentaires, nous effectuerons une nouvelle sélection, toujours en respectant les objectifs énoncés ci-dessus.

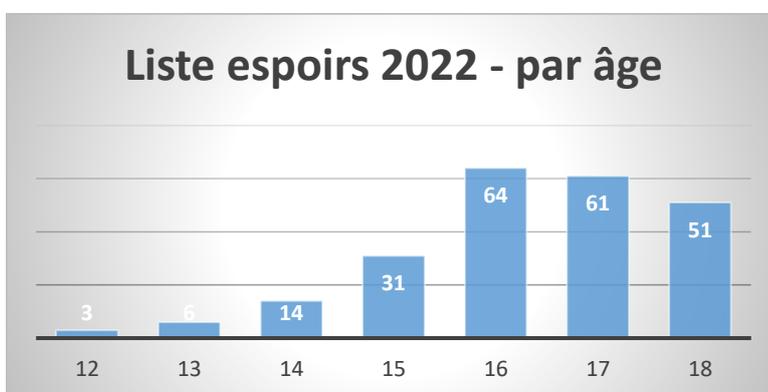
Photographie de la liste espoirs 2022 :

Liste espoirs 22 par âge :

U14	24
U17	156
U18	51
TOTAL	231



Liste espoirs par âge	
12	3
13	6
14	14
15	31
16	64
17	61
18	51



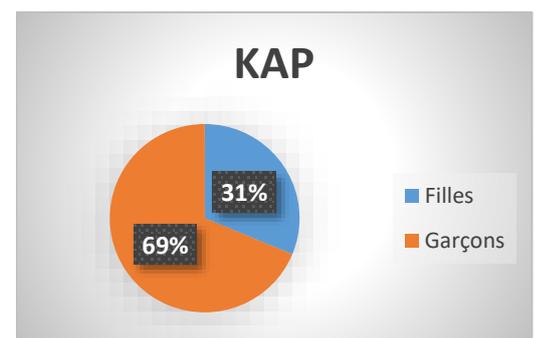
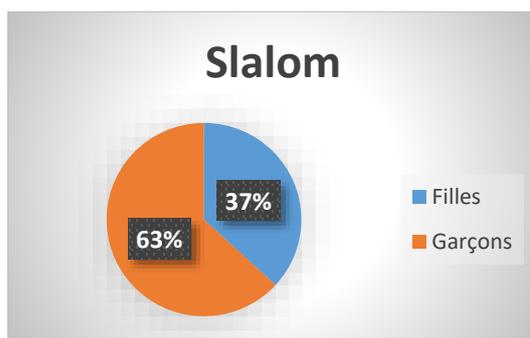
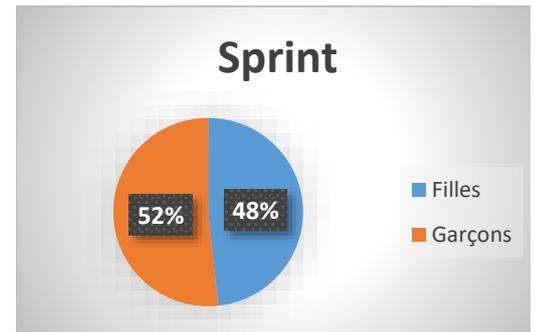
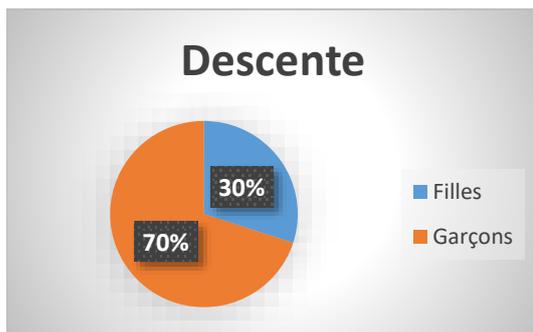
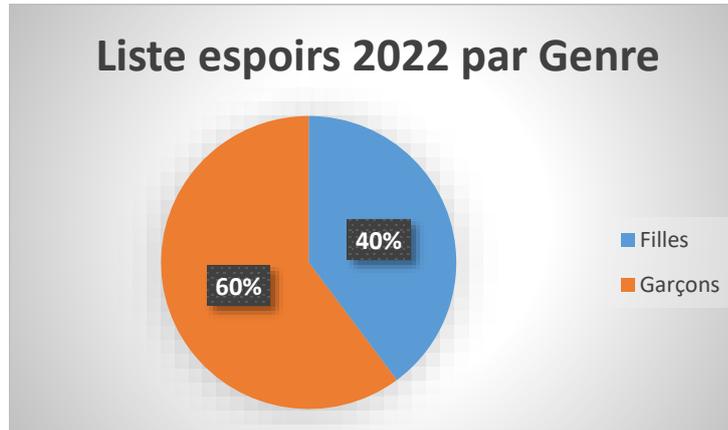
Liste espoirs 22 par discipline :

		Filles	Garçons
Sprint	89	43	46
PARA	1	0	1
DES	30	9	21
KAP	16	5	11
SLA	95	35	60
	231		



Liste espoirs 22 par genre :

Filles		Garçons	
U14	10	U14	14
U17	61	U17	95
U18	21	U18	30
	92		139



Liste espoirs par région :

	TOTAL	SPRINT	SLALOM	PARA	DESCENTE	KAP	Filles	Garçons
AUVERGNE - RHONE ALPES	11	0	9	0	2	0	4	7
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	22	21	1	0	0	0	10	12
BRETAGNE	27	12	10	0	1	4	8	19
CENTRE - VAL DE LOIRE	7	3	3	0	1	0	2	5
GRAND EST	30	15	13	0	2	0	13	17
Guadeloupe	4	4	0	0	0	0	2	2
HAUTS DE France	17	11	4	1	0	1	7	10
ILE DE France	26	3	15	0	6	2	10	16
NORMANDIE	12	3	2	0	1	6	5	7
NOUVELLE AQUITAINE	45	5	27	0	13	0	20	25
OCCITANIE	4	0	2	0	0	2	2	2
PAYS DE LA LOIRE	18	6	8	0	3	1	3	15
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	4	3	0	0	1	0	2	2
REUNION	4	3	1	0	0	0	3	1
TOTAL	231							



5. Suite à donner :

- Validation de la liste espoirs par l'agence.

- Réflexion pour l'année prochaine. La mise en liste au 1^{er} janvier, nous offre la possibilité de peut-être organiser la temporalité différemment, avec les épreuves spécifiques qui permettraient une sélection aux tests. Ces tests pourraient être réalisés en septembre ou début octobre pour une mise en liste au 1.01.2023. Courant novembre, nous vous tiendrons au courant des évolutions.